BTS Géomètre - Topographe

Niveau III Durée de la formation : 2 ans
Rythme d'alternance en moyenne : 2 semaines Entreprise / 2 semaines Lycée
Statut : Salarié (Sous Contrat d'Apprentissage)

Description du métier

En aménagement de l'environnement et en urbanisme, le géomètre est celui qui possède une vision globale de l'occupation technique et juridique du sol.

Le titulaire du BTS mesure la terre, au sens strict du terme. Il calcule, délimite, représente et estime le terrain du futur ouvrage. Sur place, il relève les niveaux d'altitude du sol et en décrit les caractéristiques. Il consigne ces données à main levée sur des carnets ou des croquis. A partir des données saisies sur le terrain, de cartes, de photos aériennes, il fait des calculs qui lui permettent l'élaboration ou la mise à jour de plans.

Contenu de l'enseignement

- **Enseignement technologique et professionnel :** connaissances topographiques, saisie de données, traitements numériques, traitements graphiques, domaines d'intervention du géomètre, droit professionnel.

- **Enseignement générale :** Culture générale et expression, Anglais, Vie de l'entreprise. Mathématiques, Sciences Physique, Français, Gestion Communication.

En Entreprise : l'apprenti en entreprise devra :

- Relever des mesures sur le terrain et les traiter informatiquement et numériser les données obtenues.
- Elaborer des plans.
- Mesurer la terre et à délimiter les parcelles.
- Aider l'expert à formuler des avis sur les problèmes fonciers ou d'aménagements.
- Participer à la gestion d'une équipe ou d'un chantier de topographie.

Unité de Formation en Apprentissage au CFA V3A :
UFA –Viollet le Duc
1 rte de Septeuil -78640 Villiers St Fréderic
Tél : 01.34.91.71.50 Fax : 01.34.91.71.51

Débouchés

Les cabinets privés de géomètres-experts, les services techniques des collectivités locales, les bureaux d'études des entreprises de travaux publics, les services du cadastre, l'institut national géographique (IGN) sont des employeurs potentiels.

Le titulaire du BTS peut être dessinateur(trice)-projeteur(euse) géomaticien(ne), géomètre-topographe, géotechnicien(ne).
Dans une petite entreprise, le titulaire du BTS peut être amené rapidement à seconder l'employeur et à prendre en charge une partie des tâches de celui-ci.

Poursuites d'études

Les étudiants de BTS ont la possibilité de suivre simultanément une préparation spécifique aux concours d'entrée à l'ESGT et à l'INSA de Strasbourg en acceptant une surcharge de 2 heures de mathématiques et 2 heures de physique par semaine. Il est également possible de préparer ces concours en suivant une troisième année de prépa ATS option topographie.

Les étudiants ont la possibilité de poursuivre avec un très bon dossier en licence professionnelle ou dans certaines écoles d'ingénieur du domaine.

Qualités requises

- **Capacité d'analyse et de gestion.**
- **Relationnel.**
- **Rigueur.**

Recrutement

- **Etre titulaire** d'un bac S et bac STI génie civil, aux titulaires du BT topographe mais aussi au bac pro technicien géomètre-topographe et être âgé de moins de 26 ans.

La pré-inscription en apprentissage ne sera validée qu'avec la signature d'un contrat d'apprentissage. Pour la recherche d'entreprise vous devez déposer un maximum de C.V et lettre de motivation et informer le lycée de vos démarches. L'UFA en fonction de votre investissement et de votre motivation appuiera votre candidature auprès d'employeur partenaire. La période légale pour signer un contrat d'apprentissage est de 3 mois avant et après la date de rentrée à l'UFA.